



1. Examen de l'ordre du jour du conseil du 21 mars 2018 et désignation des rapporteurs.
2. Le projet de budget supplémentaire pour 2018.
3. Présentation du réseau CCLO WIFI PUBLIC.
4. Gestion du droit à l'image et des droits d'auteur (annexe 4).
5. Soutien financier à des associations pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles et/ou pour la location d'un chapiteau : examen de la demande de Castétis.
6. Information au Bureau concernant l'attribution d'un marché (procédures adaptées).

1. EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 21 MARS 2018 ET DESIGNATION DES RAPPORTEURS.

Le bureau valide l'ordre du jour du conseil du 21 mars prochain et procède à la désignation des rapporteurs.

2. LE PROJET DE BUDGET SUPPLEMENTAIRE POUR 2018.

Rappel du disponible au BS 2018 après affectation de la seconde tranche des « coups partis » :

Résultat net à affecter : **2 323 344,83 €**

1 – Les « coups partis » à déduire - 1 500 000,00 €

Disponible **823 344,83 €**

2 – Opérations prioritaires

Deux cartes communales (Boumourt et Sallespisse) 40 000 €

Deux opérations de voirie : 560 000 €

Le solde de **223 344,83 €** est réparti entre les divers pôles (services infrastructures, espaces verts, bâtiment, informatique, ressources humaines, petite enfance) notamment pour l'achat de matériels qui n'ont pu être financés au budget primitif 2018.

Le bureau émet un avis favorable au projet de Budget supplémentaire qui lui est présenté.

3. PRESENTATION DU RESEAU CCLO WIFI PUBLIC.

Le bureau prend connaissance des informations sur la mise en œuvre de ce réseau (objectifs, réseau dédié, présentation du portail et connexion) qui seront présentées aussi lors du prochain conseil.

4. GESTION DU DROIT A L'IMAGE ET DES DROITS D'AUTEUR.

Une présentation détaillée est faite au bureau : contexte, sensibilisation, gestion des droits de l'image, gestion des droits d'auteurs, mise à disposition des visuels de la CCLO.

5. SOUTIEN FINANCIER A DES ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES ET/OU POUR LA LOCATION D'UN CHAPITEAU : EXAMEN DE LA DEMANDE DE CASTETIS.

Le bureau émet un avis favorable à la demande transmise par les communes de Castétis pour le compte d'une association implantée sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez, et ce dans le cadre du dispositif de soutien financier pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles. Il appartiendra au prochain conseil communautaire de se prononcer sur un montant de subvention au vu des justificatifs transmis par le maire concerné.

6. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ (PROCEDURES ADAPTEES) :

Le bureau prend acte de l'attribution du marché suivant :

- Maintenance corrective des étanchéités des toitures terrasses des bâtiments de la CCLO.